

AVIS PUBLIC

ÉLECTION PARTIELLE DU 10 JUIN 2018

**AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT
D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN
ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE SITUÉS DANS LE DISTRICT 4**

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

AVIS est donné aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise situés dans le district 4 et qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la ville qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale, s'ils respectent les conditions suivantes :

1. Être une personne physique;
2. Avoir 18 ans le 10 juin 2018;
3. Au 18 avril 2018, être de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
4. Être propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire du district 4 de la ville de Beloeil depuis au moins le 18 avril 2017;
5. Avoir transmis à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 26 mai 2018;

AVIS est également donné aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise situés dans le district 4 et qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la ville, n'ayant pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, qu'ils peuvent être inscrits sur la liste électorale, s'ils respectent les conditions suivantes :

1. Être une personne physique;
2. Avoir 18 ans le 10 juin 2018;
3. Au 18 avril 2018, être de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq (5) dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
4. Être copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire du district 4 de la Ville de Beloeil depuis au moins le 18 avril 2017;
5. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs au 18 avril 2018;

6. Avoir transmis cette procuration à la ville, à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 26 mai 2018;

Les demandes d'inscription ou les désignations par procuration doivent être reçues au bureau de la présidente d'élection **au plus tard le 26 mai 2018**. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Les modèles de demande d'inscription (formulaire SMR-9.2) et de désignation par procuration (formulaire SMR-9.1) sont disponibles au bureau de la présidente d'élection ou sur le site internet de la Ville.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

Bureau de la présidente d'élection
Hôtel de ville
777 rue Laurier
Beloil (Québec) J3G 4S9
Téléphone : 450 467-2835 poste 2871
Courriel : election@beloeil.ca

Donné à Beloil, ce 16 mai 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Présidente d'élection